

CHARTRE ABRICOOP (mars 2023)

Cette charte a pour objet de présenter et de transmettre les intentions, les valeurs et les principes éthiques dans lesquelles nous nous inscrivons pour faire vivre notre coopérative alimentaire autogérée. Chaque membre accepte d'adhérer à ce cadre collectif, lequel pourra être discuté et évoluer au fil du projet.

1 - **Favoriser la simplicité** en toute action.

2 - **Favoriser la coopération entre les membres** (combinaison de sous tâches réalisées individuellement au service d'un but commun).

3 - **Veiller à une organisation horizontale** dans laquelle les rapports hiérarchiques ou de subordination n'ont pas leur place.

4 - **Accepter l'autre dans sa diversité**, sans distinction de genre, d'âge, de culture, de richesse, d'apparence physique, d'appartenance religieuse ou communautaire, d'origine ethnique, d'orientation sexuelle ou politique.

5 - **Laisser l'initiative individuelle s'exprimer librement, y compris au sein des groupes** : les décisions se prennent au moment où elles sont nécessaires, par la ou les personnes concernées, chacun agit lorsqu'il identifie un besoin.

Une réunion de plusieurs membres peut être proposée par un coopérateur s'il considère indispensable un assentiment collectif sur un sujet.

Tous les choix effectués par les membres et toutes les informations essentielles au bon fonctionnement de la coopérative doivent pouvoir être connus de toutes et tous.

6 - **Faire tourner les commissions de travail** : créer des flux tournants de personnes pour gérer chaque aspect, favoriser dans tous les domaines la formation individuelle par la transmission des compétences.

Une réunion d'information peut être mise en place, par exemple mensuellement, pour évoquer le fonctionnement de l'épicerie, y soulever des débats de fond et y discuter de l'avenir de la coopérative.

Chacun y sera convié.

7 - **Laisser chacun libre et responsable de son niveau de participation et d'implication** dans la coopérative.

Néanmoins, AbriCoop n'est pas une boutique. Ses membres ne sont pas des clients. Une contribution minimale au fonctionnement de ce commun est donc nécessaire à sa pérennité.

8 - **S'autoriser les tentatives, les choix originaux, les essais, les erreurs**. Les membres s'accordent une confiance mutuelle : célébrer les réussites et partager les erreurs qui permettent de progresser.

9 - **Empêcher l'implantation centrale de l'informatique** : remettre l'humain au centre des échanges et permettre à toutes et tous d'effectuer chacune des tâches.

10 - **Ne pas vivre à crédit** auprès de qui que ce soit : collectivité, banque ou autre. La coopérative dépense l'argent qu'elle sait posséder sur son compte bancaire.

11 - **Placer l'autogestion comme choix délibéré et central dans notre démarche d'épicerie** : le recrutement d'un salarié contreviendrait à ce principe et n'est donc pas envisagé.

12 - **Revendre tous les produits à prix coûtant** : hormis les arrondis effectués à la dizaine de centimes supérieure (afin de faciliter les calculs), tous les produits sont revendus sans marge commerciale.

13 - **Proposer des produits sains et de qualité** : priorité est donnée aux produits locaux et/ou artisanaux s'inscrivant dans une démarche durable, respectueuse de l'environnement et des producteurs. Dans cette optique, le label bio, s'il ne s'impose pas d'une façon arbitraire et dogmatique y est plus que largement souhaitable.

14 - **Faire d'AbriCoop un lieu agréable, convivial, familial et solidaire**.